

*Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation*

Le *Globe and Mail* donne une idée de cette complexité en titrant aujourd'hui: «Les discussions sur la taxe sur le bois d'oeuvre piétinent». Ces discussions consistent évidemment à essayer de voir comment le gouvernement pourrait bien réussir à transformer la taxe de 15 p. 100 à l'exportation en une augmentation des droits de coupe de chacune des provinces et de chacun des territoires.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le lobby du bois d'oeuvre aux États-Unis a prétendu que l'industrie canadienne touchait une subvention à l'abattage de 32 p. 100 du fait de la modestie des droits dans les provinces canadiennes. Ces droits de coupe sont imposés province par province. Ils varient d'une province à l'autre. Et pourtant, il faut d'une manière ou d'une autre intégrer la taxe de 15 p. 100 à ces droits de coupe dans toutes les provinces. Il s'agit donc d'une situation très complexe, mais le gouvernement a décidé d'interrompre le débat et d'étouffer la discussion sur cette question critique à la Chambre des communes, nous empêchant ainsi d'approfondir les diverses complications entraînées par le projet de loi C-37. Je trouve regrettable que le gouvernement ait pris une telle décision.

Il faut reconnaître que cette intervention du gouvernement américain est une manière détournée de fixer les prix aux États-Unis. La législation américaine sur les coalitions interdit aux entreprises de s'entendre pour fixer artificiellement les prix. Elle n'autorise pas le contrôle du marché par des monopoles, alors que c'est possible au Canada à cause de la faiblesse de notre propre législation. Les États-Unis sont donc en train de permettre de façon détournée à leur industrie du bois de faire augmenter le prix du bois d'oeuvre et de faire échec à la concurrence des hommes d'affaires canadiens industriels, créatifs et dynamiques qui commercialisent nos produits aux États-Unis. Ce qui est regrettable, c'est que le gouvernement canadien ait autorisé les Américains à le faire. Alors que nous réinvestissons dans notre industrie forestière pour la moderniser, les Américains faisaient le contraire, et laissaient une partie de leur industrie du bois de résineux continuer à fonctionner dans des conditions désuètes, non rentables, et qui ne lui permettaient pas d'affronter la concurrence. Maintenant, bien sûr, ils profitent de ce moyen détourné pour obtenir leur part du marché que les Canadiens leur avaient prise grâce au dynamisme de notre industrie forestière.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement a décidé de coopérer avec les États-Unis à ce sujet, d'autant plus que la ministre d'État au Commerce extérieur (M<sup>lle</sup> Carney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont dit plusieurs fois à la Chambre que les États-Unis agissaient de façon illégale et inacceptable et que le Canada devait se battre. Pourtant, ils ont cédé et accepté de jouer le jeu. C'est chose faite. Il s'agit maintenant de voir quelle est la meilleure façon d'agir.

Le gouvernement s'est engagé publiquement à restituer aux provinces une bonne partie des 600 millions que lui rapportera cette taxe sur le bois exporté aux États-Unis afin que cet argent soit réinvesti totalement dans nos ressources forestières. Plusieurs possibilités s'offrent à lui.

• (1200)

Le week-end dernier, après avoir tenu plusieurs réunions dans ma circonscription, j'ai dressé une liste de suggestions quant à la façon dont le gouvernement de Colombie-Britannique devrait, selon mes électeurs, réinvestir les 400 millions qu'il recevra pour aménager les ressources forestières de façon à assurer leur préservation.

L'une des suggestions qui ont retenu mon attention consiste à développer des marchés autres que celui des États-Unis. Divers organismes privés et publics devraient obtenir une aide pour aller explorer de nouveaux marchés pour notre bois. En même temps, il faudrait aider certaines de nos scieries à se moderniser pour répondre à la demande de ces nouveaux marchés qu'ils se trouvent en Extrême-Orient, en Amérique latine, en Afrique ou en Europe.

Une autre suggestion avait trait à toute la question du reboisement. Nous observons une situation plutôt aberrante dans certaines provinces où les activités de plantation d'arbres et de sylviculture sont tout à fait insuffisantes. La Colombie-Britannique est certes du nombre. Lors d'un récent séjour en Finlande, j'ai appris que pour chaque arbre abattu dans ce pays on en replantait quatre. Puis, au fil des années, à la suite d'opérations de débroussaillage, d'éclaircie, d'espacement et de fertilisation, les arbres les plus chétifs sont éliminés pour n'en laisser croître qu'un de la façon la meilleure et la plus productive possible. Au Canada, pour trois arbres qu'on abat, on n'en replante qu'un seul. La replantation de cet arbre est souvent effectuée médiocrement. Il en résulte que souvent même cet arbre ainsi planté ne parvient pas au terme de son cycle de vie.

En plus d'investir de cet argent dans le reboisement et dans diverses activités de sylviculture, il serait certes indiqué de le faire dans le débroussaillage, l'éclaircie, l'espacement, la fertilisation, l'établissement de pépinières et la mise en place d'une infrastructure permettant de disposer des essences appropriées pour replanter à différentes altitudes comme c'est nécessaire dans des provinces comme la Colombie-Britannique.

On a également suggéré d'investir dans les techniques et les méthodes de lutte contre les insectes et les incendies de forêt. Cinq cent mille hectares de forêt du centre de la Colombie-Britannique sont frappés à l'heure actuelle par une invasion de tordeuses des bourgeons de l'épinette. Il existe maintenant autre chose que l'épandage de produits chimiques pour contenir et supprimer la progression de telles invasions. On recourt plus précisément à l'agent biologique BT. Comme on dispose maintenant de fonds suffisants, il est concevable qu'on réussira à supprimer les invasions de ce genre d'insectes.

En outre, l'argent perçu par la taxe à l'exportation doit être consacré à la recherche et au développement de techniques améliorées de lutte contre les maladies et les insectes et à l'élaboration de techniques perfectionnées de lutte contre les incendies. Les 600 millions de dollars dont disposeront les provinces dorénavant devront servir à prendre tout un éventail d'excellentes mesures tendant à assurer la survie à long terme de nos ressources forestières.